

Service de la navigation de la Seine

PARIS, vendredi 16 janvier 2009

Subdivision de Paris

Travaux (Remflouement)

RIVIERE SEINE

TRAVERSEE DE PARIS

AVIS A LA BATELLERIE
N° FR/2009/00160

L'interdiction du trématage

- le mercredi 21 janvier 2009 de 09:00 à 18:00 [tous les usagers (dans les deux sens)]

- Seine dans Paris entre les PK 166.200 (Pont de Tolbiac) et PK 166.950 (Pont de Bercy)
- (Toute la largeur de la voie)

En cas de besoin, le (ou les) service(s) à contacter est (sont) le(s) suivant(s) :
Subdivision de Paris, 2 quai de la Tournelle, 75005, PARIS.
Tél : 01 44 41 16 80. Fax : 01 46 33 36 32.

Une obligation de serrer la rive droite

- le mercredi 21 janvier 2009 de 09:00 à 18:00 [tous les usagers (dans les deux sens)]

- Seine dans Paris entre les PK 166.700 (100m en aval de la passerelle Simone de Beauvoir) et PK 166.600 (Passerelle Simone de Beauvoir) - (Rive gauche)

En cas de besoin, le (ou les) service(s) à contacter est (sont) le(s) suivant(s) :
Subdivision de Paris, 2 quai de la Tournelle, 75005, PARIS.
Tél : 01 44 41 16 80. Fax : 01 46 33 36 32.

Commentaire :

Les travaux de renflouement de l'établissement flottant "LE KIOSQUE I" nécessitent la mise en place d'une grue qui aura une emprise importante sur le chenal navigable au droit de l'intervention.

En conséquence, Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont invités à naviguer avec prudence à l'approche de la zone et à serrer au maximum la rive droite.

La vitesse au droit des travaux devra être adaptée afin de ne pas provoquer de remous susceptible de gêner les opérations de renflouement.

De plus le trématage sera interdit pendant toute l'opération entre le Pont de Tolbiac et le Pont de Bercy, dans le deux sens pour tous les bateaux.

Une vigilance particulière devra être observée par les usagers de la voie d'eau qui devront se conformer aux instructions données par les agents de la Brigade Fluviale ou de la Navigation sur la VHF canal 10.

Chef de Subdivision

Signé

Xavier FOUQUART

Date limite d'affichage :
jeudi 22 janvier 2009

